

## Un conseil communal plus détendu... et plus ouvert aux propositions de la minorité

Andrée Debauche pour Ecolo Chastre

- *Et en attendant que vous puissiez lire vous-même le compte rendu du conseil communal sur le site de la commune, comme prévu par le Code de la démocratie locale et par l'article 49 §4 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal comme voté à Chastre le 23 janvier 2013...  
Circulez il n'y a rien à voir !*

Malgré le nombre de points (32 à l'ordre du jour), la dernière séance du Conseil communal, le 30 septembre dernier, s'est déroulée dans une ambiance de travail et de respect mutuel qu'ECOLO n'a pas toujours connue. Tant mieux !

Un point ajouté en urgence : le vote sur la décision d'engager un directeur financier (anciennement : receveur) intérimaire et chargé plus spécifiquement des paiements (il sera un jour par semaine à Chastre jusque fin décembre, on peut espérer qu'il liquidera tous les paiements en souffrance, notamment ceux attendus par des bénévoles...). Notre directeur financier en titre est en effet en congé de maladie depuis et pour encore une longue période.

Le gros morceau de cette séance : le **vote des taxes pour la législature**, y compris les centimes additionnels au précompte (2500) et la taxe additionnelle à l'impôt sur les personnes physiques (8%). ECOLO s'abstient traditionnellement ou ne vote pas les taxes, car elles ne correspondent pas à notre philosophie de la taxation et nous n'avons toujours pas vu poindre le moindre début d'audit des finances ni de gestion pluriannuelle de la dette.

Cette fois cependant, pour certaines taxes, ECOLO a voté avec la majorité et Chastre 2020. Pourquoi ? Il s'agit de taxes qui ne frappent pas directement le citoyen ou qui devraient décourager des pratiques ou des comportements inopportuns.

De quelles taxes s'agit-il ? La taxe sur les agences bancaires, la taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM, la taxe sur les véhicules abandonnés, celle sur les immeubles bâtis inoccupés, la taxe sur la distribution des écrits publicitaires (toutes boîtes).

S'approchant en cela des recommandations du ministre de tutelle, ECOLO a demandé (de même que Chastre 2020 pour la taxe sur les agences bancaires) une hausse de la taxe dans ces cas, hausse acceptée par la majorité ! Ecolo a aussi regretté qu'en l'absence des comptes, on ne puisse pas connaître les rentrées réelles de ces taxes. En effet, le dernier compte approuvé à Chastre est celui de... 2010 !!

La taxe sur les déchets a entraîné un **débat sur le coût de la gestion des déchets**, toujours pas maîtrisé par la commune, et profondément injuste puisque le citoyen qui limite fortement ses déchets et en réduit le poids paie exactement la même redevance que celui qui ne trie pas bien et dépose devant sa porte des sacs très lourds. L'échevin en charge de l'environnement, J.M.Thiry, et Vincent Demanet se sont alors lancés dans un **vibrant plaidoyer pour le conteneur à puce**, proposé à plusieurs reprises par ECOLO et toujours refusé sous prétexte que c'était « sale » et que « les gens n'en voudraient pas » ! Quelle belle conversion à nos idées vertes !

La poubelle à puce sera sans doute introduite en 2015, et permettra de réduire le volume et le poids des déchets. L'IBW rechigne pour l'instant, car son incinérateur a besoin de déchets pour fonctionner (et pour polluer...). N'est-ce pas surréaliste ? Mais devant le coût de la nécessaire rénovation d'un four à Virginal, l'IBW changera peut être de position. L'introduction des poubelles à puce devra se faire en même temps que le ramassage des déchets organiques, comme c'est déjà le cas dans la majorité des provinces wallonnes.

Autre gros morceau de la séance : le **projet de construction d'un immeuble de type « habitat groupé »**, rue du Tumulus.

Préambule à la discussion : la commune de Chastre doit garder 10% de logements publics, sous peine de voir disparaître une partie des subventions du Fonds des communes. Comme on construit beaucoup de maisons neuves, la proportion des 10% de logements publics risque de ne plus être atteinte !

Attaque frontale (et bien menée) de Muriel Masson, pour Chastre 2020 : comment le Collège peut-il proposer deux dérogations à son propre schéma de structure ? A savoir : construire des logements plus petits que 60 m<sup>2</sup> et construire des appartements en zone d'habitat à caractère rural, où il est déconseillé de le faire ! Comment, dès lors, réagir face à une demande de ce type venant d'un candidat bâtisseur ou d'un promoteur quand le Collège a lui-même dérogé ?

Réponse de V.Demanet : « seuls ceux qui ont fait le schéma de structure peuvent y déroger ». Et voilà !

Autre critique : V.Demanet est Président de la société « Notre maison » qui devra construire les logements en question et membre du Collège en charge de l'urbanisme : n'y a-t-il pas un risque de conflit d'intérêts ?

En outre, un bail emphytéotique est demandé pour l'ensemble du terrain du CPAS, pas seulement pour le terrain qui sera occupé par l'habitat groupé. Le terrain serait redivisé après construction du bâtiment ! Comment gérer cela sur le plan juridique ? Et pourquoi ne pas dire aux riverains que c'est bien le CPAS qui se construira là ?

ECOLO s'exprime ensuite et souligne les incongruités du projet face à la philosophie Abbeyfield évoquée pour ce projet mais pas du tout respectée en fait. ECOLO regrette aussi le peu d'intérêt accordé par le projet aux réels besoins des personnes âgées (quel est l'avis de la commission de la personne handicapée?), le manque de souci pour l'aménagement extérieur, le manque d'espaces verts nécessaires aux personnes âgées, etc.

Abstention d'ECOLO et NON de Chastre 2020.

Autre projet urbanistique : le **lotissement rue Taille Madame** « nouvelle mouture », suite au changement de promoteur. Le projet semble confus, les riverains s'expriment en sens divers, la question de l'égouttage reste pendante et il est question d'une voirie privée à charge des riverains, tandis que la réfection des voiries adjacentes sera à charge du promoteur. Rien sur la mobilité... ECOLO s'abstient, sauf Th.Henkart qui vote oui, Chastre 2020 vote non... aux modifications à la voirie communale ! Puisque seul cet aspect est présenté au vote des conseillers, selon une loi passablement absurde.

**Plan communal du logement : est voté à l'unanimité**, il aborde des préoccupations nouvelles, telles que l'attention aux familles monoparentales, à l'intergénérationnel, aux personnes handicapées. ECOLO souligne l'intérêt de cette note d'intention et demande une plus forte participation de la population (par exemple, par une commission consultative du logement, un lien avec le futur PCDR, un logement pour personnes victimes de violence...). Ecolo propose également d'agir en matière de prévention suicide et d'imaginer l'aménagement d'une maison de la citoyenneté.

Contrat de rivière Dyle-Gette 2014-2019 : trois objectifs votés à l'unanimité : évaluation piscicole (pêche électrique), cartes des balades avec référence aux rivières, la lutte contre les invsives (la balsamine). Ecolo demande qu'on envisage de créer des sentiers d'accès le long des deux vallées de l'Orne et de la Houssière.

Les subsides communaux 2013 pour l'asbl « Le Chalet » sont bien maintenus au niveau

antérieur, soit 1500 euros. Mais on apprend que cette somme inclut le coût de l'accueil des scouts de Chastre pendant l'hiver ! ECOLO s'abstient, Chastre 2020 se partage entre le non et l'abstention.

**Plan de cohésion sociale** : l'échevinat des affaires sociales et l'équipe songent à un recentrage des actions et à une nouvelle dynamique. Au centre de l'action : l'aide à l'insertion professionnelle, la formation par la Régie des quartiers (aussi pour les filles), le soutien à l'alphabétisation (meilleure information), un travail avec la commission de l'énergie pour le logement, l'isolation etc. Tout ou presque reste en effet à faire dans les logements publics (au rythme actuel, on aura changé tous les châssis dans 66 ans ! La coordination santé est aussi au programme, la prévention au suicide, l'alimentation via l'accueil extra-scolaire, la création de liens entre les mouvements de jeunesse et les jeunes des quartiers,... Intéressante intervention de Ph.Babouhot sur l'influence prouvée des pesticides sur le cancer : les choses bougent décidément ! Point voté à l'unanimité. Il faut espérer que le volet participatif sera renforcé à travers toutes ces actions intéressantes.

**Droit de tirage 2014-2019** : 431 199 euros sont demandés pour refaire la rue du Dessus, la rue Vieille, la rue du Tilleul (en principe dans cet ordre, mais on a déjà vu des changements!). Point voté à l'unanimité, et dans la bonne humeur puisque Th.Champagne a même fait offre de collaboration à son successeur, Michel Pierre !

Enfin, à huis clos, devait être votée la composition de la nouvelle CCATM, avec trop peu de candidat-e-s, et seulement trois femmes.

Questions orales :

- le bourgmestre (perturbé par le fait que les conseillers communaux Ecolo font leur travail) ne daigne pas révéler les résultats des concertations avec le GISER sur les coulées de boue, dommage...
- le Conseil attend toujours de rencontrer les agents sanctionnateur et constatateur, aucune date n'est avancée pour les rencontrer
- la procédure de recrutement d'un chef de travaux est relancée jusqu'au 2 novembre, suite à l'échec des candidats précédents aux examens organisés.